

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 14 DECEMBRE 2005

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 14 Décembre 2005 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Pierre GEVART, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Philippe JAHAN, Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration
- Madame Marie-Christine DZYGA, Secrétaire pédagogique

- Monsieur Alexandre BONDUELLE, Enseignant

- Mademoiselle Morgane OLIVIER, Etudiante

- Monsieur Philippe DULION, Agent Comptable de l'Université, invité
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant, invité
- Monsieur Didier LHOMME, Enseignant, invité
- Monsieur Frédéric BIGOT, Etudiant, invité

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Pierre GEVART
- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant, à Monsieur Xavier MOREAU
- Monsieur Jean-Christophe CMIEL, Enseignant, à Monsieur Alexandre BONDUELLE
- Mademoiselle Linda BARBET, Etudiante, à Mademoiselle Morgane OLIVIER
- Monsieur Jérôme VANESSE, Etudiant, à Mademoiselle Morgane OLIVIER

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes
- Mademoiselle Karelle JANISZEWSKI

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPEPES

Monsieur GEVART, Président du Conseil, ouvre la séance à 9h40.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur GEVART propose au Conseil d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : l'examen d'une proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 9 Novembre 2005.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 bis) Examen d'une proposition de subvention à l'Association des Etudiants de l'IPAG.

Depuis plusieurs années cette subvention s'élève à 1525 € et Monsieur MOREAU propose de la maintenir à cette hauteur.

Le Directeur donne alors la parole à Monsieur BIGOT, Président de l'Association.

Monsieur BIGOT présente les projets de l'Association, en précisant que la première chose à faire est de procéder au changement de serrure du local, puisque des vols se sont produits dans un passé récent. Il ne sera plus possible de faire des copies illicites des clefs car les nouvelles clefs ne pourront plus être reproduites que par leur fabricant.

L'achat d'un deuxième ordinateur constituera le principal investissement de l'Association. L'objectif est d'améliorer l'accès des étudiants de l'IPAG à l'information et à la culture. Monsieur BIGOT écarte l'idée d'organiser un « zinzin » car la faisabilité financière de ce genre de manifestation est douteuse.

Enfin, il souhaite promouvoir l'Association auprès des étudiants en organisant une journée de rencontre au cours de laquelle des petits-déjeuners à tarif préférentiel leur seront offerts.

Monsieur GEVART estime que les projets de l'Association sont intéressants mais il demande à Monsieur BIGOT de présenter le budget prévisionnel de l'Association ainsi que le compte de résultats de l'année précédente lors d'un prochain Conseil.

La subvention de 1525 € à l'Association est adoptée à l'unanimité.

Monsieur MOREAU observe que le scepticisme à l'égard des débouchés offerts par les concours européens dont il avait fait preuve lors du précédent Conseil a été conforté par Monsieur LEMOYNE DE FORGES, Directeur de l'IPAG de Paris II et grand spécialiste de l'impact du Droit Communautaire sur la fonction publique française. Monsieur LEMOYNE DE FORGES lui a, en effet, confirmé que ces débouchés sont actuellement très réduits pour les candidats français.

2) Examen du projet de budget initial 2006.

Monsieur MOREAU présente ce projet.

Le budget initial 2006 est en légère diminution par rapport au budget initial de l'année précédente. Il s'établit à 322 936 €.

Du fait de l'application de la LOLF, le budget comprend désormais trois centres de responsabilité : Direction (DIR), Formation Initiale (FI) et Formation Continue (Cont).

Monsieur MOREAU aborde en premier le volet Recettes du budget.

Les crédits versés par l'Université (264 106 €) représentent 81,7% des recettes.

La Dotation Globale de Fonctionnement, après prélèvement des amortissements (3%), s'élève à 261 653 €, soit une augmentation de 9,9% qui s'explique par la progression du nombre des inscrits.

Monsieur MOREAU remarque que la croissance annuelle de la DGF attribuée à chaque composante de l'Université est plafonnée à hauteur de 10% et que cette limitation est appliquée à l'IPAG : l'augmentation du nombre de ses étudiants justifierait, en effet, une progression de sa DGF qui soit supérieure à 10%.

La DGF a été répartie entre le CIR DIR à raison de 61 653 € et le CIR FI à raison de 200 000 €.

S'y ajoute une somme de 2453 € qui a été attribuée à l'IPAG dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

Aucune dotation n'a été inscrite au budget initial au titre du contrat quadriennal alors qu'une somme de 25 000 € avait été accordée en 2005, les fonds correspondants à cette dotation n'ayant pas encore été répartis par l'Université.

La dotation fléchée versée par le Ministère de la Fonction Publique pour financer la préparation des fonctionnaires de l'Etat aux concours internes, mission traditionnelle de l'IPAG, est maintenue à 13 300 €.

La subvention de la Région affectée à la formation des demandeurs d'emploi inscrits en Diplôme d'Administration Générale s'élève à 6900 €.

Les ressources propres (31 100 €) proviennent d'une part, des recettes de formation initiale et d'autre part, des recettes procurées par les conventions de formation continue.

Les recettes de formation initiale s'élèvent à 22 600 € et sont constituées par les frais de dossiers acquittés par les candidats (16 100 €), des droits spécifiques (4000 €) qui constituent des droits d'inscription supplémentaires perçus par l'Université au titre des étudiants s'inscrivant en Master et qui sont reversés aux composantes, le remboursement des charges de fonctionnement et de personnel (enseignement et surveillances d'examens) de la Licence d'Administration Publique à distance : 2500 €.

Les recettes procurées par les conventions de formation continue (8500 €) sont en très nette diminution du fait de la forte baisse du nombre de congés individuels de formation (Fongecif).

Enfin, la mise à disposition d'un support ATER à la FLLASH (7530 €) est prévue en recette interne.

S'agissant des dépenses, les charges de personnel et les taxes y afférentes (233 938 €) représentent plus de 72% des dépenses de fonctionnement, pourcentage en augmentation par rapport à l'année 2005.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement (208 000 €) puisque l'**IPAG doit rémunérer directement la plupart des intervenants du fait d'un très important déficit de postes**, déficit qui s'est encore aggravé à cause de l'ouverture du Master 2.

Ces charges sont réparties entre deux destinations : Licence à raison de 115 595 € et Master à raison de 113 600 €.

Les autres dépenses de fonctionnement (86 045 €) se décomposent comme suit : les « achats » de matériels et de fournitures (8700 €), les « services extérieurs » (34 220 €), les « autres services extérieurs » (30 100 €), les « autres charges de gestion courante » (13 025 €) et la subvention accordée à l'Association des Etudiants de l'IPAG (1525 €).

Enfin, un crédit d'investissement de 2953 € a été ouvert pour faire face aux premières dépenses d'équipement.

Au total, **le budget initial 2006** reste inférieur au budget initial 2005 alors que les effectifs continuent de progresser (5,5%) et que la deuxième année du Master d'Administration Publique engendrera une nette augmentation des dépenses. **Ce budget initial ne peut donc être considéré que comme un budget purement provisoire qui devra être sensiblement abondé.**

3) Informations sur la procédure de renouvellement des habilitations de la Licence et du Master d'Administration Publique.

Les demandes de renouvellement de ces habilitations ont été transmises au Ministère au tout début de ce mois de Décembre mais le calendrier de la procédure d'expertise des dossiers n'est pas connu. Monsieur MOREAU souligne que la Faculté de Droit et l'IPAG ont collaboré pour présenter leurs projets respectifs puisqu'une petite mutualisation existe entre les deux composantes au niveau des Masters 1.

Monsieur MOREAU ajoute que les projets de l'Université de Lille 2 vont concurrencer certaines formations des deux Instituts et qu'en particulier l'IPAG de Lille 2 ambitionne de créer un Master d'Administration Publique sous l'égide de la Faculté de Droit.

4) Informations sur l'évolution générale des IPAG et des CPAG.

Monsieur MOREAU rappelle que l'Assemblée Générale de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG s'est tenue la semaine précédente en Martinique. Il regrette que les représentants des Ministères et les Directeurs des IRA n'aient pas pu y participer.

Les membres du Bureau de la Conférence ont été renouvelés dans leurs fonctions à l'exception de Madame Françoise EPINETTE qui a été remplacée par un nouveau Vice-Président : Monsieur Arnaud LECLERC, Directeur des Etudes de l'IPAG de Nancy. Monsieur MOREAU a donc entamé un nouveau mandat en qualité de Secrétaire Général de la Conférence, pour une durée de quatre ans.

Monsieur MOREAU a présenté, lors de cette Assemblée Générale, la synthèse des informations recueillies auprès des différents IPAG et CPAG.

S'agissant des diplômes, il a constaté sans surprise une relative érosion du nombre des inscrits en Licence d'Administration Publique (en particulier à Aix-en-Provence, Paris II et Poitiers). L'affaiblissement progressif de la LAP est semble-t-il inéluctable pour deux raisons principales. D'une part, la réforme LMD a pour conséquence que le premier cycle s'achève désormais avec la Licence. Or, la LAP débute au niveau de la Licence 3. Beaucoup d'étudiants engagés dans un cycle long préfèrent aller au terme de ce cycle (Licence en Droit, en Economie-Gestion, en Lettres, etc). D'autre part, les étudiants inscrits dans des cycles courts (DUT, BTS) se voient de plus en plus proposer l'accès à des Licences professionnelles, ce qui représente une concurrence nouvelle pour la LAP.

Pour conclure sur le chapitre de la LAP, Monsieur MOREAU indique que, au total, 2260 étudiants sont inscrits dans cette formation dans les IPAG et les CPAG (seuls l'IPAG de Besançon et le CPAG de

Grenoble n'organisent pas la LAP depuis que l'IPAG de Nancy a rejoint les vingt-cinq institutions déjà habilitées).

Il poursuit en évoquant, cette fois, les statistiques relatives au cycle Master : 13 des 28 IPAG ou CPAG y participent. Trois degrés d'implication peuvent être distingués. La grande majorité des institutions (9 sur les 13) propose uniquement un M1 qui le plus souvent est d'ailleurs une Maîtrise d'Administration Publique (les titulaires de ce diplôme pouvant ensuite être admis dans un M2 organisé par une autre composante de l'université). L'IPAG de Nancy se singularise en participant activement à la construction d'un M2 alors que l'organisation du M1 est confiée à la filière AES.

Enfin, trois IPAG se sont lancés dans la gestion complète du cycle Master. La MAP a été maintenue en M1 sous cette appellation par les IPAG de Brest (Master « Administration et Management Public ») et de Valenciennes (Master d'Administration Publique). A l'IPAG de Clermont-Ferrand la MAP a été remplacée par un M1 dans le cadre d'un Master « Monde Contemporain » organisé en collaboration avec la Faculté de Lettres.

Pour compléter ce tableau, Monsieur MOREAU fait part des projets de deux autres IPAG. L'IPAG de Montpellier travaille, en partenariat avec la Faculté de Droit, à la mise en place de deux M2 alors que l'IPAG de Lille projette la création d'un Master d'Administration Publique, sans aucune mutualisation avec la Faculté de Droit (bien qu'aucun enseignant ne soit en poste dans cet IPAG).

Au total, douze M1 sont actuellement organisés dans les IPAG et CPAG et ils accueillent 707 étudiants. Sept de ces douze M1 ont gardé l'appellation « MAP ». Quatre M2 seulement sont proposés.

Monsieur MOREAU évoque encore le cas particulier des CPAG qui sont des structures internes aux IEP. Les IEP d'Aix-en-Provence et de Bordeaux ont mis en place des Masters qui comprennent une spécialité « Carrières Publiques » ou « Carrières Administratives » dont la responsabilité pédagogique a été confiée à leur CPAG.

Par ailleurs, il ne faut pas mésestimer l'importance des préparations non diplômantes aux concours administratifs et des préparations sanctionnées par un diplôme d'université puisqu'elles rassemblent environ 2500 inscrits. Enfin, Monsieur MOREAU rappelle l'existence des préparations aux concours internes.

L'Assemblée Générale a également donné l'occasion de réfléchir à l'évolution de la place des IPAG au sein de leurs universités. La coopération avec les autres composantes est de plus en plus fréquente, en particulier avec la Faculté de Droit, mais aussi avec la Faculté de Lettres (IPAG de Clermont-Ferrand), la filière AES ou l'IAE (IPAG de Nancy et de Poitiers).

Il apparaît également que l'hétérogénéité des IPAG et des CPAG s'est encore accrue du fait de la création des Masters.

La principale ligne de fracture est effectivement celle qui sépare les IPAG qui ne participent pas à un cycle Master et ceux qui y participent. De plus, parmi ces derniers, il faut distinguer ceux qui se contentent de proposer un M1 et ceux qui organisent également un M2. Enfin, certaines institutions continuent de considérer que l'essentiel n'est pas la délivrance de diplômes nationaux mais la préparation aux concours.

Monsieur MOREAU craint que cette hétérogénéité complique la défense des intérêts des IPAG et des CPAG auprès du Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur GEVART remercie Monsieur MOREAU pour cet exposé très complet.

5) Examen du statut des fonctionnaires inscrits en préparation aux concours internes.

Monsieur MOREAU explique que ces fonctionnaires ne sont pas inscrits auprès du service de la Scolarité de l'Université. Il n'a pas encore pu terminer l'enquête qu'il a entreprise au niveau national mais il apparaît déjà que les fonctionnaires se sont inscrits auprès du service Scolarité dans beaucoup d'institutions.

Monsieur MOREAU est favorable à leur inscription car l'IPAG a intérêt à ce que les fonctionnaires figurent dans ses effectifs. Il envisage de contacter l'IPAG de Lille afin de tenter d'établir une position commune. Mais Monsieur MOREAU redoute qu'il ne soit déjà trop tard pour que ce changement puisse s'appliquer dès la prochaine rentrée.

Monsieur GEVART estime que les fonctionnaires pourraient sans doute obtenir la prise en charge des droits d'inscription par leur administration.

Monsieur MOREAU explique que les fonctionnaires de l'Etat peuvent être dans trois situations différentes (les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ne sont pas concernés car ils acquittent déjà des frais de formation très élevés).

Certains bénéficient d'un congé de formation mais Monsieur MOREAU les incite à s'inscrire dans une formation diplômante. D'autres ont une autorisation d'absence accordée par leur administration pour pouvoir assister aux enseignements dispensés dans le cadre de la préparation. Enfin, des fonctionnaires ne bénéficient d'aucune autorisation d'absence (certains informent leur administration mais d'autres ne le font pas et ils ne demanderont donc pas la prise en charge de leurs droits d'inscription).

Monsieur GEVART explique qu'à l'IRA de Lille certains agents préfèrent ne pas informer leur administration qu'ils se soumettent à un bilan de compétence professionnelle : ils acquittent eux-mêmes les 850 euros qui sont exigés d'eux.

Monsieur MOREAU annonce que la question sera débattue lors du prochain Conseil car il aura alors pu réunir des informations plus complètes.

6) Questions diverses.

Monsieur MOREAU évoque deux questions.

a) La création de postes d'enseignants-chercheurs.

Monsieur MOREAU rappelle que la demande de création d'un poste de MCF 2^{ème} section profil Gestion Publique a été classée en 13^{ème} position seulement par l'Université, en raison des priorités affichées par le Ministère en faveur du développement des pôles de recherche. Il vient d'apprendre qu'en définitive six postes sont attribués à l'Université. Monsieur MONTEIL, Directeur de l'Enseignement Supérieur, aurait objecté à Madame la Présidente de l'Université, qui mettait en avant le très important déficit de postes d'enseignants-chercheurs à l'IPAG, que la vacance de postes en Droit Public à la Faculté de Droit justifiait cette fin de non recevoir.

Monsieur BONDUELLE, Doyen de la Faculté de Droit, apporte des précisions. Les deux postes de Professeur de Droit Public actuellement vacants à la Faculté ont été publiés, mais il ajoute que la procédure de recrutement échappe à son contrôle et que les agrégés en Droit Public, étant majoritairement issus de la région parisienne, y retournent dès qu'ils le peuvent.

Monsieur MOREAU craint que l'objection ministérielle soit renouvelée l'année prochaine et il s'interroge sur l'opportunité de demander une création de poste dans une autre section.

Le grave déficit de postes dont souffre l'Institut l'oblige à recourir massivement aux heures complémentaires ce qui peut soulever des difficultés compte tenu du plafonnement de ces heures complémentaires décidé par l'Université.

Monsieur BONDUELLE indique encore qu'il a constaté lors de cette rentrée universitaire qu'aucune candidature spontanée émanant de chargés de travaux dirigés en Droit Public ne lui était parvenue, car l'Université de Lille 2 ne forme plus d'étudiants en troisième cycle dans cette spécialité.

Monsieur MOREAU ajoute que l'Université de Lille 2 accepte de plus en plus difficilement que ses enseignants puissent intervenir dans des formations valenciennes et qu'il en a fait l'expérience dans le cadre de la deuxième année du Master d'Administration Publique.

b) Les problèmes relatifs aux locaux.

Monsieur MOREAU souligne l'insuffisance des bureaux mis à la disposition du personnel administratif et surtout du personnel enseignant pour lequel, en-dehors du bureau du Directeur, n'existe qu'un seul bureau partagé par 4 enseignants.

Le partage des locaux d'enseignement sur le site des Tertiales soulève également beaucoup de difficultés. En particulier, l'IPAG est contraint d'organiser des enseignements dans la Salle de Conférences qui est inadaptée à la prise de notes.

Monsieur MOREAU regrette l'absence de représentants de la Présidence au sein de ce Conseil et il espère que Madame la Présidente de l'Université pourra assister à un prochain Conseil.

Faisant suite à une proposition formulée par Monsieur JAHAN, le Conseil adopte une motion qui dénonce le manque criant de locaux.

Mademoiselle OLIVIER révèle que beaucoup d'étudiants ont cru qu'il leur était impossible d'obtenir une bourse de service public au motif qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux. Monsieur MOREAU estime qu'une mauvaise communication de la part du CROUS, qui a mis en place cette année une procédure informatisée, est responsable de cette méprise. Ce malentendu, aggravé par les informations erronées délivrées par une Assistante Sociale de l'Université, explique la diminution enregistrée par l'IPAG du nombre de candidats à ces bourses de service public.

Monsieur MOREAU estime que la procédure choisie par le CROUS était très complexe et qu'un effort de clarification devra être entrepris l'année prochaine afin d'éviter que les étudiants ne soient de nouveau induits en erreur.

Monsieur GEVART annonce qu'il quitte la direction de l'IRA de Lille et qu'en conséquence le Conseil qu'il a présidé aujourd'hui est, selon toute vraisemblance, le dernier. Il se déclare heureux d'avoir travaillé avec l'ensemble du Conseil de l'IPAG et tout spécialement avec Monsieur MOREAU. Il assure qu'il restera attaché à l'évolution de l'IPAG.

Monsieur MOREAU souligne la contribution apportée par Monsieur GEVART au bon fonctionnement de l'Institut durant toutes ses années de présidence. Monsieur GEVART s'est toujours impliqué aux côtés de Monsieur MOREAU pour défendre les intérêts de l'IPAG et Monsieur MOREAU lui assure que lui-même et le Conseil le regretteront.

Monsieur GEVART est applaudi par le Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEVART lève la séance à 11h40.